

REUNION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
LUNDI 25.08.2025

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, B. DUMONT, R. GRUSELIN,
J.-L. MASSART, D. ROMAIN, P. SAK, B. VALENTIN, G. BURTON, X. SMAL (via
vidéoconférence)

Excusés : M. FORGET, L. HAAGER,

1. ADMINISTRATION.

- a) Les rapports de l'OA du 12.05.2025 ainsi que celui de la réunion générale des clubs sont approuvés.
- b) Le planning des réunions pour la saison 2025-2026 est établi : les lundis 22.09, 27.10, 17.11 et 08.12.2025, les lundis 12.01, 16.02, 09.03, 13.04 et 18.05.2026. La réunion générale des clubs est fixée au 02.06.2026 et l'assemblée générale aura lieu le 05.10.2026.
- c) Pour rappel, l'assemblée générale 2025 est fixée au 06.10.2025.
- d) Des problèmes de manque de données des administrateurs de la R.A.C.V.B.L. auprès de la Belfius banque ont dû être réglés assez rapidement, faute de quoi, les comptes auraient été bloqués dans leurs livres.

2. COMMISSION DES RENCONTRES.

- a) Suite au forfait d'une équipe messieurs, tant en championnat qu'en coupe, des adaptations ont été nécessaires au niveau de la coupe.
- b) Comme Clubeen a eu des problèmes au niveau de l'implémentation des championnats, l'intégralité des championnats a été saisie dans un fichier excel par la commission des rencontres avant d'être injectée dans Clubeen. Toutes les provinces ont été impactées par ce problème.
- c) Plusieurs administrateurs se demandent s'il y a suffisamment de compétence dans cette situation pour faire face à tous les problèmes qui leur ont déjà été signalés. Il semblerait plutôt qu'il y aurait un manque de personnel.
- d) Concernant les jeunes, voici ce qui a été fixé : fin septembre, il sera fait un relevé des jeunes inscrits, mi-octobre, les journées seront déterminées et le 1^{er} tournoi est fixé au week-end du 08/09.11.2025.
- e) Les arbitrages de ces journées seront pris en charge par la trésorerie provinciale alors que les locations de salles seront assurées par les clubs.
- f) Un seul arbitre assurera la direction de l'ensemble des matchs de la journée.
- g) Chaque week-end programmé verra plusieurs catégories en découdre à différents endroits.
- h) A la majorité des administrateurs présents, le CA accepte que, pour permettre à deux clubs d'aligner une équipe dans une catégorie alors qu'ils n'ont pas assez d'affiliés dans cette catégorie, qu'ils regroupent leurs jeunes dans cette catégorie. Ce regroupement devra rester le même pour l'ensemble du championnat mais cette équipe ne pourra pas représenter la province au championnat francophone en cas de titre à l'issue du championnat.

3. ARBITRAGE.

- a) Des changements dans le règlement de jeu sera d'application à partir de la 1^{ère} journée de championnat. Ils ne seront donc pas appliqués lors du premier tour de la coupe provinciale.
- b) A ce jour, 2 arbitres ne se sont pas réinscrits.
- c) La réunion générale des arbitres a été fixée au 11.09.2025.
- d) L'examen des candidats arbitre a été fixé au 10.10.2025.
- e) Actuellement, il y a 27 arbitres disponibles.

4. TRESORERIE.

- a) Le bilan 2024-2025 ainsi que le budget 2025-2026 ont été envoyés à tous les administrateurs de manière à ce qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion et poser des questions en cas de problèmes de compréhension. Ce ne fut pas le cas. Ces deux documents sont donc validés par l'OA.
- b) Il faut cependant remarquer que même si le bénéfice de l'exercice n'est pas négligeable, il est en partie dû à un poste important qui est les subsides. Or, on peut se demander combien de temps encore la FVWB va nous verser ces subsides qui ont tendance à plomber sa trésorerie.
- c) Le tarif kilométrique en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025 est fixé à 0,4449, tarif qui sera également d'application à la province.

5. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) Vu le peu d'intérêts des jeunes à suivre les entraînements mensuels organisés l'an dernier, il n'y a pas eu de renouvellement de location de la salle à Martelange.
- b) Pour déterminer les jeunes qui pourront faire partie des sélections, à savoir les jeunes nés en 2011, 2012, 2013 et possibilité des 2010, les matchs des championnats des jeunes représenteront une bonne source, et les participants au stage de Toussaint en seront une autre.
- c) Cette année, il est prévu l'organisation de 3 inter-provinces.
- d) Du 27.10 au 31.10.2025 sera organisé le traditionnel stage de Toussaint. Le nombre de stagiaires est limité à 40.
- e) Un contact sera pris avec le Luxembourg pour organiser un match à l'issue de ce stage.

6. ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS.

- a) L'ordre du jour est vérifié et approuvé, mais il faut que le secrétaire vérifie si le mandat de l'invité permanent au sein du CA de la FVWB ne vient pas à échéance.
- b) Les administrateurs dont le mandat vient à échéance sont d'accord de se représenter pour un nouveau mandat.
- c) Le bilan 2024-2025 ainsi que le budget 2025-2026 seront envoyés directement aux clubs par le trésorier.
- d) Toute nouvelle candidature est donc ouverte pour remplacer un administrateur sortant.

7. DIVERS.

- a) Le mini-volley sera organisé de la même manière que l'an dernier en espérant fidéliser les clubs participant aux journées qui seront fixées en fonction des demandes des clubs, et la dernière journée déterminera les champions provinciaux.
- b) Les pupilles (nés en 2015 et 2016) jouent sur un terrain de 6m sur 6m et les équipes sur le terrain sont composés de 3 joueurs. Les minimes (nés en 2013 et 2014) jouent sur un terrain de 7m sur 7m et les équipes sur le terrain sont composés de 4 joueurs.
- c) En loisir, il y a 16 équipes inscrites. Avec ce nombre d'équipes, le responsable ne peut pas s'occuper des congés scolaires pour établir le calendrier.
- d) La remise de la coupe de champion loisir sera remise lors de l'AG des clubs le 06.10.2025.
- e) Il a été demandé s'il ne serait pas possible de changer de libéro à l'issue de chaque set. L'OA marque son accord à cette demande.
- f) La réunion pré-calendrier loisir aura lieu le 09.09.2025, et le début de championnat est fixé durant la semaine du 15.09.2025. La fin de championnat est prévue la semaine du 05.05.2026.
- g) Si une équipe visiteuse loisir déclare forfait moins de 72 heures avant la date du match, elle devra payer EUR 50,00 à l'équipe adverse.
- h) Concernant la maison des sports dont il avait été question la saison dernière, depuis les élections et le changement d'élus, le projet est en stand-by. Mais, c'était surtout le football qui était demandeur.

Fin de la réunion : 22h35